



SAS DU GOLF DU BIEF

1 Rue du Bief
61160 Tournai sur Dive
Tél. 02 33 36 71 60
<http://www.legolfdubief.com>

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des installations mises à la disposition des golfeurs.

L'esprit général qui a présidé à la mise en œuvre de ce Règlement Intérieur est l'éthique du golf : respect du terrain et de la nature, respect des autres, afin de permettre à tous les joueurs de profiter de l'ensemble des installations, dans une atmosphère de convivialité et de sportivité.

Chaque personne présente sur le golf s'engage à respecter scrupuleusement le présent Règlement Intérieur, tout manquement à ces règles élémentaires pourra faire l'objet d'une sanction, voire d'une exclusion.

PARTIE I : Conditions d'utilisation des installations

Les installations sont ouvertes toute l'année.

Tout ou partie des installations du Golf du Bief peut être fermée exceptionnellement pour gel, dégel, neige, travaux ...

En cas d'intempéries ou de conditions difficiles, le golf se réserve le droit d'interdire l'usage des voiturettes et chariots.

1 - ACCES AU PARCOURS

Ont accès au parcours :

- *Les membres à jour de leur cotisation*
- *Les joueurs extérieurs ayant réglé leur green fees.*

TOUS LES JOUEURS DOIVENT ETRE EN POSSESSION D'UNE LICENCE FFG A JOUR.

Pour être membre il convient d'adresser une demande à la Direction du golf. Plusieurs catégories d'abonnement sont proposées. Les conditions sont disponibles sur le site Internet ou sur demande à la Direction du golf.

Le paiement des cotisations doit être effectué par chèque ou virement lors de leur souscription et dans le premier mois de l'abonnement.

Le droit de jeu (greenfee)

Toute personne n'ayant pas la qualité de membre du golf doit payer un droit de jeu.

Il doit être réglé avant l'accès au parcours. Les conditions sont disponibles sur le site Internet ou sur demande à la Direction du golf.

La direction se réserve le droit d'exclure sans notification de motif, tout joueur ou membre, contre remboursement de son green fee ou de sa cotisation.

2 - SECURITE

En cas d'orage les parties doivent être arrêtées.

3 - LE PARKING, LE PRACTICE, LOCAL À CHARIOT ET CLUB HOUSE

La responsabilité du golf ne peut être engagée en cas de vol, perte, ou dégradation du matériel, dans l'enceinte du golf, y compris le parking, le practice, le local à chariot et le club house.

Il est formellement interdit de jouer sur le parcours avec des balles des practice.

PARTIE II: Etiquette et Règles de golf

Le golfeur s'engage à respecter l'étiquette.

RAPPEL :

1- Comportement

Une tenue vestimentaire et un comportement corrects sont exigés.

2- Sécurité

Lorsqu'ils exécutent un coup ou mouvement d'essai, les joueurs devraient s'assurer que personne ne se tient à proximité ou ne risque d'être frappé par le club ou la balle.

Les joueurs ne devraient pas jouer tant que les joueurs qui les précèdent ne sont pas hors d'atteinte.

Les joueurs devraient toujours alerter les jardiniers qui se trouvent à proximité ou devant eux lorsqu'ils vont jouer un coup qui pourrait les mettre en danger.

Priorité pour un coup joué en direction du green : si le jardinier a commencé à tondre un green en retirant le drapeau du trou, il est prioritaire pour finir la tonte avant que le joueur n'exécute son coup.

Si un joueur joue une balle dans une direction où celle-ci risque de frapper quelqu'un, il devrait immédiatement crier "balle" pour avertir du danger.

Il est alors fortement conseillé aux joueurs qui entendent crier « balle » de se protéger en se mettant accroupis les mains sur la tête.

3- Respect des personnes et des biens

Les joueurs doivent respecter les autres et notamment jouer en partie de 4 maximum, attendre que les joueurs qui les précèdent soient hors d'atteinte et respecter la durée de temps de jeu.

"Si une partie joue lentement et a un trou franc de retard par rapport à celle de devant, elle doit laisser passer la partie qui suit". Cette règle n'est pas une règle de courtoisie mais un devoir.

Quelques conseils pour lutter contre le jeu lent

- Ne vous laissez pas distancer par la partie qui vous précède
- Quittez immédiatement le green quand vous avez fini de jouer le trou
- Soyez prêt à jouer quand votre tour arrive
- Placez vos sacs et chariots derrière le green vers le tee suivant
- Evitez les multiples coups d'essai
- Quand vous recherchez une balle, laissez immédiatement passer la partie qui vous suit sans attendre que les 3 minutes accordées se soient écoulées.

Certaines règles de priorité doivent être impérativement suivies :

- Sur les trous 1 et 2 la partie la plus avancée a la priorité.
- Au départ du 3 et départ du 16 (départs blancs jaunes, bleus et rouges), laissez partir la partie du 16 avant la partie du 3

Il convient de respecter les locaux mis à la disposition des usagers (vestiaires, local à chariot, practice, club house, etc.).

Toute dégradation ou dommage, des infrastructures et du matériel du golf, peut entraîner une réparation de la part de son auteur.

Le vol de matériel appartenant au golf peut entraîner des poursuites.

4- Respect du terrain

Les joueurs doivent respecter le terrain et notamment :

- Replacer les divots
- Relever les pitches sur les greens, les joueurs devraient être en possession d'un relève pitch dans leur poche
- Faire les swings d'essai en dehors de l'aire de départ
- Ratisser les traces de club et de pas dans les bunkers
- Ne pas rouler avec les chariots et les voitures de golf sur les greens, les départs et dans les bunkers
- Ne pas sortir la balle du trou à l'aide d'un club
- Ne pas marquer la balle sur un green en griffant la surface du green

Partie III : Location

Le Golf met à la disposition des joueurs du matériel de location dans la limite des disponibilités.

Les conditions de location sont accessibles sur le site Internet ou auprès de la Direction du golf.

Dès remise du matériel au titulaire de la location, celui-ci est sous sa responsabilité et il engage sa responsabilité personnelle en cas d'utilisation non conforme, de dégradation, de vol ou d'accident. Le matériel doit être restitué en bon état.

En cas de dégradation, le titulaire de la location sera redevable du coût de réparation et en cas de vol de la valeur du matériel.

PARTIE IV : Animaux domestiques

Les animaux domestiques sont tolérés sur le golf à la stricte condition qu'ils soient tenus en laisse et qu'ils n'occasionnent aucune dégradation et aucune gêne pour les personnes.

A défaut, le propriétaire sera tenu responsable des dégâts occasionnés.

Partie V : ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DU BIEF (ASGB) et COMPETITIONS

L'association a pour objet l'organisation et l'animation des manifestations sportives ainsi que la communication nécessaire au développement de la pratique du golf.

Son affiliation à la Fédération Française de Golf rend obligatoire la possession d'une licence sportive à laquelle est attachée le bénéfice des contrats collectifs d'assurances garantissant la responsabilité civile du titulaire de la licence.

Pour participer aux compétitions, il est obligatoire de faire partie de cette association.

Pour toute information complémentaire, merci de consulter le site Internet ou de se rapprocher de la Direction du golf.

Les inscriptions aux compétitions se font sur le site internet et sont clôturées 48 heures avant la compétition.

Ces compétitions, sont ouvertes à tous les licenciés FFGolf ayant fourni un certificat médical.

Tout joueur n'ayant pas fourni de certificat médical avant de prendre le départ de la compétition ne pourra pas y participer.

Pour prendre part à une compétition, les joueurs licenciés FFGolf, devront s'acquitter d'un droit de compétition auprès de l'association le jour de la compétition.

Tout joueur n'ayant pas la qualité de membre du golf, devra payer également le jour de la compétition un droit de jeu (green-fee).

Les joueurs qui se présentent en retard, au maximum 5 minutes après leur heure de départ, et sans motif valable seront pénalisés de 2 coups sur le premier trou en application de la règle de golf n°6-3a.

A la fin de la compétition, la carte de score dûment complétée, signée par le joueur et cosignée par le marqueur, doit être remise à l'organisateur. Les cartes de score incomplètes ne pourront être prises en considération.

Les participants à une compétition doivent toujours remettre leur carte de score quelque soit le résultat.

En cas d'égalité des scores, une décision sera prise au regard des résultats sur les 9 derniers trous, puis s'il y a toujours égalité, sur les six derniers trous, puis sur les trois derniers trous et enfin sur le dernier trou sauf règlement nouveau particulier.

Ce règlement intérieur a été soumis et est approuvé par l'association sportive.

Le 27 Janvier 2022

Pierre DEBIAIS
Président du Golf du Bief